

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de
Montréal.

Paraissant le Samedi.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance. Le numéro : 2 cts.

Bureaux de " La Semaine Religieuse " à l'Archevêché de Montréal.

DIRECTEUR : M. l'abbé J. M. Emard.

Permis d'imprimer : † EDOUARD CHS, Archevêque de Montréal.

SOMMAIRE

Quatrième dimanche après la Pentecôte.— L'affaire de Damas.— Les " Semaines religieuses. "— L'Eglise et la question sociale. — Les Frères-Mineurs ou Franciscains. — Chez les schismatiques. — Consultation. — Chronique. — Nouvelles religieuses : Rome, France, Etats-Unis, Angleterre. — Décès.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

DIMANCHE	22	"	— S. Antoine de Longueuil.
MARDI	24	"	— S. Jacques le Mineur.
JEUDI	26	"	— S. Calixte.
SAMEDI	28	"	— N. D. de Grâce.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE	22	Jun	— 4 P. Du dim. sem. (Sol. S. J. B.)
LUNDI	23	"	— Vigile de St Jean Bte.
MARDI	24	"	— ST-JEAN-BAPTISTE d. 1 cl.
MERCREDI	25	"	— S. Guillaume abbé, d.
JEUDI	26	"	— SS. Jean et Paul, MM. d.
VENDREDI	27	"	— De l'Oct. sem.
SAMEDI	28	"	— Jeûne Vigile S. L. H. P. C., s.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

DIMANCHE 22. — Annonce de la fête de SS. Pierre et Paul et du jeûne de la veille, ainsi que la quête pour le denier de St Pierre.

Cathedrale. — Mercredi 25, à 7 h., grand'messe pour les bienfaiteurs de l'Archevêché.

Notre Dame. — Mardi 24, grand'messe pontificale.

Cong. N. D. — Lundi 23, à 3 h. Bénédiction des ornements à l'Œuvre des Tabernacles.

Visite pastorale. — Mardi 24 à Contrecoeur, mercredi 25 à Ste Théodosie, jeudi 26 à Verchères.

St. Joseph. Rue Richmond, — Dimanche 22, à 7 heures P M Réunion des membres de la Confrérie de Saint Joseph, sermon, recommandations aux prières et bénédiction du Saint Sacrament.

Mardi 24, à 7 hrs A M Bénédiction de la chapelle et du couvent des Pères Franciscains par Mgr l'Archevêque. Après la bénédiction la première messe sera dite par le R P Othon, Provincial

Mercredi 25, à 7 hrs, messe à l'autel de Saint Joseph pour les associés de la Confrérie. Recommandations aux prières, etc

DIMANCHE 22.—Solennité du Titulaire de S. Jean-Baptiste à Montréal.

A V I S

Comité de rédaction de la SEMAINE RELIGIEUSE :

Messieurs Emard, Bruchési et Archambault.

Pour les abonnements et l'administration s'adresser à M. l'abbé J. A. Vaillant.

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

LE DIRECTEUR.

QUATRIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

“ Notre-Seigneur vit deux barques sur les bords du lac de Génésareth où les pêcheurs étaient descendus pour laver leurs filets (S. Luc, v).

I. Les pêcheurs de Tibériade, après avoir travaillé sans succès pendant la nuit, lavaient et raccommodaient leurs filets, quand le Seigneur entra dans une de leurs barques. Ces pêcheurs devinrent les premiers apôtres de Jésus-Christ : Pierre, André, Jacques et Jean. La grandeur de leur vocation ne fait pas naître dans leur esprit de vastes prétentions ; ils ne dédaignent pas leur vie simple et laborieuse ; ils ne hâtent point, par un zèle intempestif, les moments de Dieu ; ils se préparent à leur ministère sublime par les humbles travaux de chaque jour.

Méditons ces commencements de la vie apostolique, et comprenons tout à la fois la nécessité et les avantages de perfectionner les vertus de la vie ordinaire, avant d'aspirer aux grandes choses.

II. Les premiers disciples de Jésus-Christ, malgré la stérilité d'un long travail, se gardent bien de changer de lieux ou d'occupations. Ils ne quittent pas les bords de la mer ; ils ne déplorent point leur fatigue inutile ; ils n'accusent pas le temps perdu ; ils n'expriment aucune pensée de découragement. Mais dans l'espérance d'une meilleure pêche, ils raccommodent et lavent leurs filets. Instruction significative qui doit nous inspirer courage et persévérance ; car si nos efforts sont infructueux, bornons nous à rentrer en nous mêmes, afin de réparer nos forces, de corriger nos défauts, de purifier nos intentions et notre conscience ; et c'est ainsi que nous nous mettrons en état de travailler avec plus de succès, quand le temps sera venu, à la pêche des âmes.

Sommes-nous fidèles à notre examen de chaque jour ?

Travaillons-nous sérieusement à corriger ce qu'il y a de défectueux en nous ? Veillons sur nous-mêmes et ne négligeons pas le soin de nos filets.

L'AFFAIRE DE DAMAS

Une assez grande effervescence règne à Damas dans la population chrétienne et turque de cette ville, à la suite de la disparition d'un enfant chrétien, tué, dit-on, par les juifs.

Le *Nouvelliste* de Lyon reçoit, à ce sujet, de l'un de ses amis, une intéressante correspondance, que nous reproduisons à titre d'informations et sous réserves :

Beyrouth (Syrie), 28 avril.

« J'arrive à l'instant de Damas. Cette ville est sous le coup d'une vive émotion par suite de l'assassinat d'un jeune enfant catholique dans les circonstances les plus mystérieuses.

Les autorités civiles voulant absolument étouffer l'affaire; par les motifs que vous comprendrez tout à l'heure, il est probable que vous ne recevrez aucune communication de ce pays. Mais, comme je ne suis ni fonctionnaire, ni même Damasquin, je me permets cette indiscrétion, dans le but de soulager la conscience de toute une population justement indignée.

Les renseignements qui suivent ont été pris auprès de personnes judicieuses et absolument sûres. Je les ai contrôlés de divers côtés pendant deux jours, et il y a eu unanimité dans l'appréciation du fait comme dans les détails.

Voici le fait :

A Damas, dans le quartier chrétien, vit une famille arabe, catholique du rite arménien, portant le nom de Abd-el-Nour. Elle se compose de la mère et de deux enfants, dont le plus jeune, nommé Henri, était âgé de six ans.

Cette famille vit dans l'aisance, et pour ses soirées elle invitait assez souvent une chanteuse juive nommée Regina, dont le domicile n'est pas très éloigné, vu que le quartier juif est près du quartier chrétien. De là sont nées certaines relations de bon voisinage entre la famille Abd el-Nour et celle de Regina (prononcez Rodjina). Regina a même appris la couture chez Mme Abd-el-Nour.

Les enfants Abd-el-Nour allaient assez souvent chez Regina, Henri surtout. Le lundi de Pâques, pendant que sa mère était retenue par quelques visites, Henri demanda à aller chez Regina,

La mère refusa et permit seulement une sortie chez un voisin. L'enfant sort ; mais, le voisin étant absent, il va dans une autre famille. Une heure après, on l'aperçoit près d'une caserne sur le chemin du domicile de Régina. Depuis, on ne l'a plus revu.

Cependant la mère d'Henri, ne le voyant pas rentrer, s'inquiète et court à sa recherche. On va chez tous les voisins, mais on ne le trouve nulle part. Pendant la veillée, la population, avertie du malheur de la famille Abd el-Nour et se rappelant d'autres disparitions, celle du P. Thomas entre autres, commence à redouter un assassinat.

Regina devait chanter ce soir-là dans une famille ; elle contre-mande la soirée et vient apporter ses condoléances à la mère de la victime, disant qu'elle ne peut chanter quand son amie souffre.

A minuit environ, Regina se retire, accompagnée, comme de coutume, par le domestique de madame Abd-el-Nour. Celui-ci comptait entrer chez Regina et fumer quelques cigarettes, selon son habitude. Mais la chose ne se passa pas ainsi. A la porte de sa maison, Regina prétendit tout-à-coup avoir perdu en chemin une pierre précieuse de sa manche et appela son père, qui vint avec une lumière chercher le bijou en rebroussant chemin. Le domestique fut donc congédié sans pénétrer dans la maison.

Chose singulière, Regina n'a jamais plus réclamé sa pierre précieuse.

Le lendemain, la mère, folle de douleur, soupçonna les Juifs d'avoir enlevé son enfant et Regina d'avoir été la pourvoyeuse en attirant Henri chez elle. Sa conduite lui parut hypocrite comme ses condoléances. Elle s'adresse au ouali (préfet de Damas) qui la reçoit très mal et l'accuse de vouloir renouveler l'affaire du P. Thomas (1). " On ne peut ainsi accuser un peuple, lui dit-il, d'un crime particulier. Portez une plainte en règle contre quelqu'un. "

La mère fit donc rédiger une plainte contre Regina et sa famille et demanda une enquête. La plainte fut enterrée et l'enquête ne se fit pas. Furieuse, la mère retourne au sérail, réclame à grands cris son enfant et insulte le ouali. Celui-ci la menace elle et sa famille, de la prison et de l'exil, si elle continue

(1) Le P. Thomas, religieux dévoué, fut assassiné et saigné en allant vacciner des enfants juifs, il y a un certain nombre d'années.

à soulever les chrétiens contre les juifs par ses lamentations et ses calomnies.

Cependant les juifs font bientôt courir le bruit que le jeune Henri a été découvert dans le puits d'un chrétien. La découverte était fautive ; mais dès ce moment la police commença à fouiller les puits. On vint d'abord au puits de la maison Abd-el-Nour ; on n'y trouva rien. On fouilla chez quelques voisins : rien encore. Le ouali ordonna alors de sonder tous les puits de Damas. C'était quinze jours après la disparition. On prépare une voiture, on avertit des médecins, et la police, accompagnée d'un puisatier et munie d'un sac tout prêt, se dirige en premier lieu vers la remise d'un loueur de voitures dans le quartier chrétien.

Comment et pourquoi avait-on choisi ce puits ? Nul ne le sait ; mais le cadavre de l'enfant était là. On le retire ; la mère le reconnaît et accuse de nouveau les Juifs. Le ouali se fâche ; mais la mère outrée de douleur, l'insulte de nouveau et lui reproche avec violence d'avoir été payé par les Juifs.

On emporta aussitôt l'enfant à l'hôpital-militaire, et le lendemain, par ordre du procureur et du juge d'instruction, vingt médecins sont réunis pour procéder à l'autopsie. La famille de la victime entoure les médecins ; la mère reconnaît les habits de son enfant, mais il manque sa ceinture, son petit col et ses manchettes. Il a donc été déshabillé par des mains étrangères.

De plus, l'examen du cerveau, du poumon, du cœur et des intestins prouve que l'enfant n'a pas été noyé, mais tué d'abord, puis jeté dans le puits. On remarque aussi au bras gauche une incision pratiquée sur la veine principale. Les médecins décident même qu'il y a lieu d'amputer ce bras et de l'autopsier à part. A cet effet, on le place dans un bocal d'alcool et on appose les scellés sur le bocal.

Les rapports verbaux des médecins et les dires des personnes qui avaient assisté à l'autopsie produisirent dans la ville une émotion facile à comprendre. On accusait publiquement les Juifs d'avoir une fois de plus *prati.jué* le Talmud en employant du sang chrétien pour leur fête pascalle. D'autre part, le cocher du loueur de voitures chez qui on avait découvert le cadavre ne se gênait pas pour raconter que trois jours auparavant, Regina et plusieurs Juifs étaient venus louer deux voitures pour une promenade, et que pendant qu'il préparait ses chevaux, un des gros paquets apportés par les premeneurs avait disparu. Cette

promenade lui avait paru incompréhensible à cause de son petit du duré.

C'est le ouali qui n'était pas content. Il fait venir les médecins et leur lave la tête d'importance, les menaçant de toutes les rigneurs de sa colère et de son autorité s'ils osent parler de leur autopsie dans le public. Le parent d'un de ces médecins me disait hier : " Quand je lui parle d'Henri Abd-el Nour, il détourne la tête sans me répondre. "

Le lendemain, vers une heure du matin, on enterrait secrètement le pauvre petit martyr. Par ordre du ouali on avait brisé les sceaux du bocal, on avait violenté et menacé la famille qui refusait de livrer le corps à la terre avant la publication du procès verbal des médecins, on avait glissé furtivement le bras armé dans le cercueil, et on avait forcé le curé catholique à procéder à l'inhumation.

Le samedi 26 avril, jour où je suis arrivé à Damas, la mère de l'enfant assassiné est venue au cimetière suivie de plusieurs milliers de chrétiens. On a pleuré, on a poussé des cris de douleur. La mère s'est précipité sur la tombe de son enfant, s'efforçant de le déterrer avec ses ongles afin de faire constater le crime. Mais tout à coup les soldats sont arrivés, ont dispersé le rassemblement et arraché la mère à la tombe qu'elle avait déjà presque ouverte.

Depuis ce jour, le petit tertre sous lequel repose le pauvre enfant, est gardé jour et nuit par des soldats. Je les ai vus de mes yeux ; je leur ai demandé le lieu précis ; ils me l'ont montré et j'ai prié le petit ange de veiller sur sa famille.

Le ouali est de plus en plus furieux ; et, pour étouffer l'émotion grandissante, il fait emprisonner tout chrétien qui parle publiquement de cette affaire. La terreur règne dans le quartier, mais la colère couve au fond des cœurs. Toute la population chrétienne et tous les Turcs sont convaincus de la culpabilité des Juifs. Les menaces du ouali pourront imposer silence, mais ne pourront détruire cette conviction.

LES " SEMAINES RELIGIEUSES "

Le Rév. Père At, dans son livre intitulé : *Saint Joseph ou la question ouvrière*, parlant de journalisme et de livres à propager

dans les classes ouvrières, s'exprime ainsi sur les " Semaines religieuses. "

" Pour que rien ne manquât au bien-être intellectuel et moral de l'ouvrier, notre siècle de journalisme a vu éclore les *Semaines religieuses*, ces feuilles timorées, nées à la frontière du temple et de la place publique, qui sont parfumées d'encens, et qui répandent la bonne odeur des exemples et des vertus qu'elles glanent dans les chroniques contemporaines. Ces modestes messages sont les abeilles de l'Eglise : elles portent sur leurs ailes un riche butin, avec lequel les âmes de bonne volonté peuvent composer leur miel. "

(*Saint Joseph ou la question ouvrière*, d'après l'Evangile, par le R. P. At, p. 91).

L'EGLISE ET LA QUESTION SOCIALE

Au milieu des bouleversements qui agitent notre société, l'Eglise se préoccupe sans cesse de cette grave question sociale. Elle seule, du reste, a mission pour la résoudre d'une manière satisfaisante.

Un prince de l'Eglise, un vieillard de quatre vingts ans, qui seul, l'an dernier, est resté ferme au milieu des ouvriers dans la grande grève de Londres, le cardinal Manning, ne craint pas d'aborder ces questions redoutables.

Voici un extrait d'une lettre qu'il écrivait aux cercles catholiques, au lendemain du 1er mai et à la veille de la manifestation annoncée pour le 4 mai dernier, dans sa ville archiépiscopale.

" Qu'il y ait nécessité absolue d'élever ou d'alléger le travail des hommes, de telle sorte que leurs vies puissent être des vies humaines et des vies domestiques, c'est ce qui ne fait de doute pour personne ; que les longues heures de travail, non seulement pour les hommes, mais aussi pour les femmes, et que l'incertitude d'un salaire suffisant rendent impossibles les devoirs et les affections du foyer, dans nos grands centres industriels, cela se démontre par soi-même jusqu'à l'évidence. La société humaine n'a que faire de " cet homme économique " imaginaire des économistes politiques ; mais il lui faut l'être humain dans la

réalité du souffle de vie qui l'anime ; il lui faut l'homme de la famille d'Adam, lequel fut le premier travailleur investi de toutes les sympathies et de toutes les dignités de notre humanité. Trois conditions vitales sont nécessaires pour le bonheur et le bien-être de ceux qui vivent du travail. La première est la foi en Dieu et l'obéissance à ses lois. La seconde est une entente cordiale entre les employeurs et les employés. La troisième est une proportion entre les profits et les salaires, de sorte que tous deux, employeurs et employés, arrivent à voir que leurs intérêts sont communs et leur prospérité inséparable."

Il est impossible d'exprimer d'une manière plus juste ce que pensent tous les hommes sérieux, et la question sociale ne sera résolue que le jour où les principes énoncés par le cardinal Manning seront appliqués, c'est à-dire le jour où la société sera chrétienne, non seulement en théorie, mais en pratique.

J. M. J. E.

LES FRÈRES-MINEURS OU FRANCISCAINS

(Notice dédiée aux Postulants).

En 1209, S. François d'Assise fonde l'Ordre des Frères Mineurs ou Franciscains, comme ils furent appelés dans la suite. Il leur donne pour règle de vie l'observation de l'Évangile avec les trois vœux de Pauvreté, d'Obéissance et de Chasteté. La Pauvreté doit être la gloire et le fondement de l'Ordre ; l'humilité et la simplicité seront son cachet. La vie des Frères sera un mélange, admirablement proportionné, de prière et d'action ; sans négliger leur sanctification personnelle, ils devront travailler à convertir les pécheurs, à ramener les âmes à Dieu et à les guider dans le chemin de la perfection. Ils iront jusque chez les infidèles pour leur porter les lumières de la foi.

Dès l'origine, deux courants de vie s'établissent dans l'Ordre. Certains religieux demandent et obtiennent des adoucisse-

ments dans les observances de la Règle, en ce qui concerne la pauvreté ; les autres, fidèles à l'esprit du saint Fondateur, conservent la rigueur primitive de la Règle et l'observent dans toute sa pureté. Ils ne forment cependant qu'un seul corps sous l'obédience du même Ministre Général, successeur de saint François.

En 1517, le Pape Léon X les sépare en deux familles : ceux qui observent la Règle sans dispense sont appelés *Frères-Mineurs* ou *Franciscains de la Régulière Observance* ; ceux qui conservent les mitigations apportées à la Règle sont désignés sous le nom de *Frères-Mineurs Conventuels*.

Le Pape autorise les *Conventuels* à se choisir un Supérieur général qui portera le titre de *Maître Général*. (Dans la suite, ce Supérieur a été autorisé à prendre le titre de *Ministre Général des Frères-Mineurs Conventuels*.)

Il décrète ensuite (*Bulle Ille et vos in vincam meam*) que les religieux de l'*Observance* ou *observants*, auront la préséance, et jouiront seuls du droit d'élire le *Ministre Général de tout l'Ordre des Frères-Mineurs, successeur de saint François*, qui sera toujours pris dans leur sein et aura l'usage exclusif de l'ancien sceau de l'Ordre. Cette décision pontificale est encore en vigueur de nos jours. Quelques Provinces, dans l'*Observance*, ont plus de vie contemplative que de vie active et, pour cette raison, on appelle les religieux qui en font partie *Récollets* (*Recollecti*). Il y a aussi dans toutes les Provinces *Observantes*, quelques maisons où l'on fait une plus large part à la vie contemplative que dans les autres.

En 1528, trois siècles après la mort de saint François, un religieux de l'*Observance*, le P. Mathieu Baschi, fait dans l'Ordre, non une réforme, mais une nouvelle création. Il se retire, avec quelques Frères, dans un lieu solitaire pour y mener la vie érémitique. Ces religieux ajoutent à la Règle de saint François des austérités et des mortifications nouvelles ; il ne confessent pas les séculiers et ne prêchent que très rarement. Le Pape Clément VII, (*Bref Zelus Religionis*) les approuve, leur permet de mener la vie érémitique, de porter la barbe et un long capuce et les met sous la juridiction des *Conventuels*. En 1537, Paul III leur permet d'élire un Vicaire Général qui devra être confirmé par le *Maître Général des Conventuels* ; et en 1619, Paul V les autorise à se choisir un *Ministre Général indépendant*. A partir de cette époque ils forment une famille séparée. La vie édifiante de

ces saints ermites attirait la confiance des fidèles qui désiraient leur découvrir, dans la confession, les secrets de leur âme. Clément VIII, en 1602, *Bulle Alias*) autorise le Vicaire Général à désigner quelques-uns d'entre eux pour entendre les confessions des séculiers ; mais, en même temps, il confirme la défense faite à tous, de se livrer à ce saint ministère. (*Orbis Seraphicus* T. II, p. 587). Enfin, en 1735, Clément XII leur fait sur ce point une concession beaucoup plus large ; puis, peu à peu, ils prêchent et confessent, comme tous les autres Frères-Mineurs, et, laissant la vie érémitique, reviennent à la véritable vie franciscaine, tout en restant un corps entièrement séparé. Ces religieux, à cause de la forme allongée de leur capuce, sont appelés *Frères-Mineurs Capucins*. Leur fondateur Mathieu Baschi rentra dans l'Observance, en 1537, et y mourut en odeur de sainteté après 15 années d'une vie édifiante. Les Capucins, comme les Observants, font profession de suivre la Règle de saint François sans dispenses ni mitigations. Ils sont du reste, comme l'ont dit les Souverains Pontifes Innocent XI et Léon XIII : Une filiation de l'Observance ; un rameau sorti du grand Ordre Franciscain. (*Bulle Nuper* du 16 janvier 1679 ; *Allocution aux Prov. des Capucins, Univers*, 19 mai 1884).

Il y a donc actuellement dans l'Ordre des Frères-Mineurs trois familles, bien distinctes et indépendantes, ayant chacune son Ministre Général. Chaque famille est divisée en Provinces et chaque Province est gouvernée par un Provincial qui relève du Ministre Général. Chacune de ces familles a conservé l'esprit d'amour de Dieu et du prochain qui caractérisait saint François : les Missionnaires et les Saints dont elles peuvent toutes se glorifier, à juste titre, en sont une preuve irrécusable.

L'*Observance* a, dans les missions étrangères qui lui sont confiées, deux mille huit cents missionnaires. En Palestine elle joint, aux missions, la garde des Lieux-Saints confiée à l'Ordre depuis saint François. Elle a produit 29 saints et 51 bienheureux, en tout 80.

Les *Conventuels* ont, dans les deux missions de Moldavie et de Constantinople plus de quatre-vingts missionnaires. Ils ont donné à l'Eglise 1 saint et 1 bienheureux, en tout 2.

Les *Capucins* ont près de quatre cents missionnaires, employés dans diverses missions. Ils ont produit 5 saints et 6 bienheureux, en tout 11.

Avant toute division de l'Ordre, les Frères-Mineurs avaient donné à l'Eglise 18 Saints et 31 bienheureux, en tout 49.

Il n'est ici que-tion que des saints et bienheureux dont on fait l'office : un bien plus grand nombre d'enfants de saint François n'ont que le titre de vénérable. En ce moment le Rme Père Général de l'Observance est en instance, à Rome, pour obtenir la béatification ou la canonisation de plus de 60 de ses religieux. Il n'y a pas à s'étonner de cette fécondité : le célèbre dominicain, saint Vincent Ferrier, disait : " Quiconque observe fidèlement la Règle de saint François est un saint, et s'il persévère jusqu'à la mort dans cette fidélité, il peut être canonisé. " Nous ne parlons pas des nombreux évêques, archevêques, cardinaux et papes sortis de l'Ordre et qui ont illustré l'Eglise par leur science et leurs vertus. Nous ne citons pas non plus les noms des savants et des docteurs nombreux qui sont la gloire de l'école Franciscaine : nommons seulement en passant les plus illustres d'entre eux : saint Bonaventure, le docteur séraphique, Alexandre de Halès et Duns Scot.

• Les Franciscains, autrefois appelés Cordeliers, en France, avaient disparu dans la tempête révolutionnaire de 1793 : depuis 1850 ils ont repris leur place dans notre chère patrie. *Notre Province de saint Louis, évêque*, a été restaurée par le V. P. Aréso, célèbre missionnaire, ancien religieux de Terre Sainte et profès, depuis 25 ans, du couvent des Franciscains d'Olite, en Espagne. Ce saint religieux se proposait le double but de rétablir l'Ordre en France et de fournir des missionnaires à la Palestine et aux autres missions.

Cette Province est de la famille de l'Observance et par conséquent sous la juridiction du Ministre Général de tout l'Ordre, successeur de saint François. Elle observe donc la Règle primitive des Frères-Mineurs sans mitigations ni dispenses. Ses religieux ne possèdent rien en propre, soit en particulier soit en commun ; ils vivent d'aumônes, et n'acceptent que comme aumône les choses nécessaires à la vie, qui leur sont données en retour de leur travail et des services rendus par eux. Selon le précepte de leur Règle, ils n'usent pas d'argent et par conséquent ils sont exposés, dans bien des occasions, à être obligés de mendier. Ils sont vêtus de bure, ceints d'une grosse corde, marchent pieds nus dans de simples sandales, à moins qu' la santé n'exige des chaussures. Comme pauvres ils mangent ce qu'on leur donne, et n'ont pas

l'abstinence perpétuelle, mais ils font plusieurs carêmes par an et jeûnent tous les vendredis de l'année. Ils se lèvent à minuit pour réciter l'Office divin.

Les Pères se livrent à tous les travaux extraordinaires du saint ministère et de la prédication. Les clercs continuent leurs études et, se formant à la vie religieuse, se préparent au ministère apostolique. Les Frères Convers sont d'abord admis comme Oblats et ne portent pas le capuce ; leur habit est le même que celui des profès. Après un certain temps ils font les mêmes vœux que les Pères ; quelques-uns cependant restent toujours Oblats. Tous les Frères assistent aux exercices religieux de la communauté, prennent leurs repas avec les Pères et sont servis comme eux ; ils sont employés au service de la maison en qualité de portiers, sacristains, lingers, jardiniers etc., etc...

La Province a ses maisons en France et en Angleterre ; elle envoie aussi des missionnaires en Terre-Sainte, en Chine et dans toutes les autres missions de l'Ordre. Comme le veut la Règle, on n'envoie, dans les missions étrangères, que les religieux qui le demandent et auxquels on reconnaît la vocation.

Le Père Provincial a sa résidence à Paris, rue des Fourneaux 83, où se trouvent aussi le P. Commissaire Général de Terre-Sainte et le Procureur des missions Franciscaines.

CHEZ LES SCHISMATIQUES

Rien de plus éœurant que ce qui se passe dans les provinces soumises au schisme grec, lorsqu'il s'agit de remplacer un pape qui vient de mourir. Le dimanche qui suit le décès, les principaux du village se rassemblent sur la place de l'église.

“ Nous n'avons plus de pape, disent-ils ; il faut en choisir un autre parmi nous. ” Puis, s'adressant à un des leurs : “ Toi, tu sais chanter à l'église : veux-tu être notre pape ? ”

— Je sais chanter, mais je ne sais pas lire, et puis, je suis cordonnier, et les offices me prendraient trop de temps.

— Dimitri, toi, tu accepteras, car tu sais lire, et même un peu écrire.

— Je ne puis pas non plus, je suis forgeron et j'ai trop d'enfants à nourrir.

Enfin, après de longues discussions, on finit par trouver un paysan de bonne volonté qui consent à être pope de ses compatriotes ; c'est ordinairement le sacristain de l'ancien curé. Il sait chanter, il sait lire ; il est vrai qu'il est laboureur, mais il cumulera les fonctions et pourra ainsi arriver à faire vivre sa femme et ses enfants. Tout est réglé ; le futur pope sera envoyé au despote (l'évêque schismatique), il restera auprès de lui dix ou quinze jours *pour faire son éducation cléricale*, et reviendra revêtu du grand manteau et coiffé du kamilaska ; le village aura son pope et l'on n'en parlera plus jusqu'à ce que, celui-ci venant à mourir, il faille en choisir un autre.

Chaque changement de pope coûte cher au village, car le despote n'en ordonne pas de nouveau, si auparavant on ne lui donne un bakchich de 10 livres (230 francs). Quel prêtre et quel troupeau !

(Missions des Augustins en Turquie).

CONSULTATION

Sur les solennités transférées au dimanche en Canada.

Q. 1. — Où les célèbre-t-on ?

1o. En vertu d'un indult apostolique du 20 juin 1852 (1), elles doivent être célébrées dans toutes les églises cathédrales et paroissiales de l'ancienne province ecclésiastique de Québec, laquelle renferme maintenant les trois provinces de Québec, de Montréal et d'Ottawa ; elles sont même d'obligation, là où, faute d'église, on fait les offices paroissiaux dans quelque édifice provisoire.

2o. Un usage qui n'a rien de contraire aux règles canoniques, a donné, en ce pays, un sens large au mot *église*, et l'a étendu, non pas à toute espèce de chapelles, mais aux oratoires qui, sous

(1) Decretum S. Cong. de Prop. Fide Circa solennitates (20 junii 1852)
App. ad Conc. Queb. I.

quelques rapports, ressemblent à des églises. Parfois, on pourra douter si tel ou tel oratoire rentre dans cette catégorie ; alors, comme il est important que l'uniformité soit gardée, quelle que soit l'opinion des divers chapelains qui se succèdent, on doit s'en rapporter à la décision de l'Ordinaire.

Q. 2. *La messe de la solennité transférée doit-elle être chantée ?*

1o. Dans ces sortes d'indults, le Saint-Siège exige ordinairement que la messe soit chantée, sans quoi la solennité est impossible ; tel est le cas en France, en Belgique, etc.

2o. En vertu de notre même indult, une messe basse peut suffire (2) ; et même elle est obligatoire dans les églises paroissiales où l'on serait empêché ce jour-là de chanter la messe.

3o L'extension des solennités transférées aux oratoires et chapelles n'étant qu'une pure faveur, l'autorité diocésaine peut exiger, comme condition nécessaire, que la messe soit chantée.

4o. Telle est la règle promulguée pour le diocèse de Montréal, par une ordonnance, en date du 14 septembre 1885 (3) ; et la pratique contraire, s'il en reste encore quelques traces, ne serait qu'un abus, à moins d'une dispense très expresse.

5o. Conséquemment, dimanche prochain, 22 juin, dans le diocèse de Montréal :

1o. Dans toutes les églises paroissiales, on devra célébrer la solennité anticipée de Saint Jean Baptiste, par une messe chantée, si c'est possible, sinon par une messe basse.

2o En dehors des églises paroissiales, on ne peut jouir de ce privilège, à moins que la messe ne soit chantée.

X.

CHRONIQUE

La Société St-Jean-Baptiste de Montréal célébrera sa fête patronale mardi prochain. Il y aura procession, grand'messe à Notre-Dame, chantée par Mgr l'Archevêque, et sermon.

* * *

(1) ...In ecclesiis vero ubi non celebratur missa cum cantu, una missa de praefectis festis... celebretur. (Ut supra).

(2) p. 113 ; 7 messes des solennités...

La province de Québec possède en ce moment dix sept colléges classiques. Dans la présente année qui se termine à la fin de juin, 3,460 jeunes gens ont reçu leur éducation dans ces différentes maisons, 1,774 ont fait un cours commercial, 2,186 le cours classique.

* * *

On a reçu à l'archevêché d'Ottawa la nouvelle de la mort de M. l'abbé Onésime Boucher, arrivée vers le temps de Pâque au monastère de la Grande Chartreuse en Angleterre. M. Boucher a été autrefois curé à Fournierville, et en dernier lieu à Saint-Thomas d'Alfred, d'où il est parti, il y a sept ou huit ans, pour aller se faire chartreux. Sa constitution déjà affaiblie par de nombreux travaux n'a pu résister au régime sévère des chartreux. M. Boucher était âgé de 56 ans.

* * *

On expose actuellement à la Cathédrale, et au bénéfice de l'œuvre, le tableau de J. B Scholl "L'amour céleste."

"Ce tableau, dit la petite notice donnée aux visiteurs, un des chefs d'œuvre de l'art, représente une vision du plus sublime idéal. Quelques explications sont nécessaires pour faire saisir au spectateur le rêve que l'artiste a fixé sur la toile en caractères ineffaçables.

Accablé de lassitude, le peintre s'est endormi dans un fauteuil placé sur le balcon de son atelier, et, pendant son sommeil, une vision dont le tableau est une représentation fidèle, lui apparaît soudain :

Au premier plan à gauche, une figure dont l'exécution vigoureuse nous rappelle les fresques de Michel-Ange, semble sortir de la toile : C'est un ami personnel de Scholl, le peintre Carl Engel qui broie pour lui les couleurs ; à sa droite, 3 chérubins, images allégoriques des enfants des deux artistes, sont occupés, l'un, à aider Engel, les deux autres à mettre dans la main de leur père son pinceau et sa palette.

Au deuxième plan, un peu au-dessus, le dormeur couché dans son fauteuil, dans une pose d'une réalité saisissante, semble étendre la main pour recevoir le pinceau imaginaire avec lequel il va fixer sur le canevas, l'apparition céleste de la Madone et de son divin enfant qui planent au-dessus de lui dans les nuages.

A travers les interstices du balcon, un magnifique paysage se déroule à nos yeux : tout au fond, le Taunus élevé sa cime majestueuse tandis qu'au pied de la montagne on aperçoit Roedelheim la maison paternelle de l'artiste.

Comme conception et exécution ce tableau est, nous le répétons, un chef d'œuvre, que tout amateur du beau et du sublime, ne saurait manquer d'aller admirer."

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome. — Le conseil supérieur de la jeunesse catholique italienne a tenu une assemblée générale. On a décidé d'organiser des fêtes très solennelles pour célébrer dans trois ans le jubilé épiscopal de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII. C'est en 1893, en effet, que tombe le cinquantième anniversaire du sacre de Mgr Pecci.

On a aussi résolu de solenniser le troisième centenaire de la mort de saint Louis de Gonzague, qui tombe l'année prochaine. En septembre 1891, c'est-à-dire à l'époque des vacances scolaires, aura lieu à Rome un pèlerinage international de la jeunesse catholique. Mgr Mermillod sera à la tête de l'œuvre.

— La Sacrée Congrégation des Rites, dans la séance qu'elle a tenue le 13 courant, s'est prononcée favorablement sur la validité des procès qui ont été faits, en vertu d'une délégation apostolique, par l'évêque de Belley, relativement à la cause de béatification du vénérable serviteur de Dieu J. B. Vianney, curé d'Ars.

France. — L'année 1896 sera le quatorzième centenaire du baptême de Clovis à Reims. Le cardinal de Reims, qui en prépare la célébration, se dispose à y consacrer l'année entière par une série non interrompue de pèlerinages qui viendraient des différentes parties de la France au baptistère de Saint-Rémy.

— Par décret du Président de la République :

Mgr Lécot, évêque de Dijon, est promu à l'archevêché de Bordeaux ;

Mgr Oury, évêque de Fréjus, est transféré à l'évêché de Dijon ;

M. Mignot, vicaire général du diocèse de Soissons, est nommé à l'évêché de Fréjus ;

M. Hautin, vicaire général du diocèse d'Orléans, est nommé à l'évêché d'Evreux.

— Certains journaux se sont faits l'écho d'un bruit d'après lequel le Saint-Père aurait demandé à une centaine d'Evêques de différents pays s'ils pensaient que la proclamation du dogme du pouvoir temporel serait actuellement opportune.

Cette nouvelle est tout bonnement absurde. Dans l'état présent des choses la souveraineté temporelle du Saint-Siège est une garantie nécessaire du libre exercice de son pouvoir spirituel, c'est pour cela que les papes ne cessent de la revendiquer avec énergie ; mais cette vérité n'est pas un dogme et ne pourra jamais être définie comme telle, parce que l'Eglise ne définit jamais ce qui n'est pas contenu dans la révélation divine.

Etats-Unis. — Une pieuse protestante, Mme Caroline Donnan, de Ballimore, a laissé par testament une somme de 60,600 fr., dont les intérêts devront être annuellement servis à Mgr l'archevêque de cette ville et à ses successeurs, pour l'éducation des jeunes gens qui se destinent au ministère sacré, dans l'Eglise catholique. C'est un bel hommage rendu à la véritable Eglise et un bel exemple à suivre.

— *Progrès du catholicisme aux Etats-Unis.* — Un écrivain américain les résume en ces termes remarquables :

“ L'expansion de l'Eglise aux Etats-Unis, pendant les cent dernières années, est manifeste, et c'est un des faits les plus étonnants de l'histoire. Les protestants ressentent pleinement l'importance de ce fait. “ C'est, dit un organe puritain, l'*Independant* de New-York, un phénomène de l'histoire d'Amérique qu'il faut étudier avec beaucoup de soin et d'intérêt. ” En 1789, il n'y avait que 40,000 catholiques aux Etats-Unis, aujourd'hui il y en a 10 millions. La population du pays est seize fois plus nombreuse qu'il y a cent ans, mais la population catholique est devenue deux cent cinquante fois plus nombreuse pendant le même laps de temps. Nous avons 8,000 prêtres, 10,500 églises, 27 séminaires, 650 collèges et académies, et plus de 3,000 écoles

libres de paroisses. Un tel progrès est prodigieux dans un pays où les catholiques ont toujours été en minorité, et où, à cause des préjugés que les immigrants apportaient d'Angleterre, l'Eglise catholique a été longtemps regardée d'un œil hostile. Nos hôpitaux, nos orphelinats, nos refuges, nos couvents, nos monastères, nos bibliothèques sont répandus dans tout le pays. Nulle part cette expansion de l'Eglise n'a été plus remarquable que dans la Nouvelle-Angleterre, le foyer du puritanisme. Il y a soixante ans, la Nouvelle Angleterre ne possédait qu'un évêque, deux prêtres et deux églises. Aujourd'hui, les catholiques sont desservis par un archevêque, six évêques, neuf cent quarante-deux prêtres, et possèdent six cent dix-neuf églises. L'organe puritain a raison de dire que " l'Eglise catholique romaine est un phénomène de l'histoire d'Amérique qu'il faut étudier avec beaucoup d'intérêt. "

— Rien ne peut donner une idée plus nette des progrès du catholicisme en Angleterre que ce tableau du développement de la hiérarchie depuis le commencement du siècle.

En 1800. — Angleterre	4 vic. apost.	43 prêtres.
Ecosse	2 vic. apost.	12 "
	Total	6 vic. apost. 55 prêtres.
En 1840. — Angleterre	8 vic. apost.	608 prêtres.
Ecosse	3 vic. apost.	60 "
	Total	11 vic. apost. 668 prêtres.
En 1890. — Angleterre	1 arch. 14 év.	2.340 prêtres.
Ecosse	2 arch. 4 év.	329 "
	Total	3 arch. 18 év. 2.669 prêtres.

AUX PRIERES

Rév. Joseph Hudon, ancien curé de S. Philippe de Néri.
L'abbé Quésime Boucher, Grande Chartreuse, Angleterre.

B. E. McGALE

PHARMACIE

2123 Rue Notre - Dame 2123
MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8 30 " à 9.30 " "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Tâschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE.,
SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CHAPLEAU FRERES

IMPRIMEURS

Livres et Pamphlets. Factums, Circulaires. Entetes de Compto. Etc.

Specialités:—POUR COMMUNAUTES RELIGIEUSES

193 RUE St. URBAIN.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIT de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang).

MENEELY & CIE

ETABLIS EN 1826.

WEST TROY, N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près,



LIVRES Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriellement. Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRERES,
No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte a l'Est de l'Eglise
Notre-Dame, Montreal.

VICTOR THERRIAULT
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
16 et 18 Rue Saint-Urbain MONTREAL.
Téléphone No 1399. PRIX MODÉRÉS. Spécialité : Embaumer.

QUERY FRERES
ARTISTES-PHOTOGRAPHES
EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN
No 10, RUE ST-LAMBERT.
Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

FERRONNERIE A BON MARCHE
Avant son déménagement au No 6 Rue St-Laurent,
au mois d'AVRIL PROCHAIN
10 a 25 pour cent D'ESCOMPTE
Chez L. J. A. SURVEYER 1588 Notre-Dame.

CHARLES A. BRIGGS
CHAPELIER et MANCHONNIER
MAISON FONDÉE EN 1862
Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc
2097 RUE NOTRE-DAME.

J. H. WALKER
DESSINATEUR et GRAVEUR SUR BOIS
ETABLI EN 1850
132 RUE ST-JACQUES Montréal.
FONDERIE DES ARTISANS
FONDÉE EN 1870

DAY & DEBLOIS
FABRICANTS DE LA
Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRÉ" pour chauffage des Eglises,
Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons
une spécialité des ouvrages en fonte suivants :
Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourel-
les, Balcons, Parterres, etc., etc., Clotures
pour Cimetières, etc., etc.
120, RUE ANNE, - MONTREAL

LA ROYALE

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

Wm TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

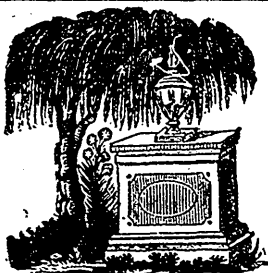
Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecossois, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue MCGILL Montréal



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,
POTEUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de-tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Résidence privée : J. BRUNET, Cote des Neiges.

“ “ PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 203, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

NOUVELLE MAISON D'ORNEMENTS D'EGLISE

ALBERT GAUTHIER,

(Citévant de la Maison B. LANCTOT)

IMPORTATEUR DE

Bronzes, Ornaments d'Eglise, Chasublerie, Vins de Messe.

MANUFACTURIER DE

Statues, Chemins de Croix, Peintures, Décorations,
Bannières, Insignes, etc.

1677 Rue NOTRE-DAME

MONTREAL.

LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirage le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le trente-sixième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, le 16 Juillet 1890, à 2 Heures P. M.

VALEUR des LOTS : \$50,000,00
GROS LOT : UN IMMEUBLE DE 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS :

1 Immeuble de.....	\$5,000.00	\$5,000.00
1 do	2,000.00	2,000.00
1 do	1,000.00	1,000.00
1 do	500.00	2,000.00
4 do	300.00	3,000.00
10 do	200.00	6,000.05
30 Ameublements.....	100.00	6,050.00
60 do	50.05	10,000.00
200 Montres d'or.....	10.00	10,000.00
1000 Montres d'argent.....	5.00	5,000.00
1000 Serviettes de toilette.....		

2307 lots valant - - - - - \$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

A. A. AUDET, Secrétaire.

Bureau : No 19, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

A. PRUD'HOMME & FRERES

Importateurs de Ferronneries, Peintures, Vitres, Huiles, Vernis. Fil Barbelé
 une spécialité. En Gros et à Détail.

1940, RUE NOTRE-DAME, 1940
 Enseigne du Godendard Doré, **MONTREAL.**

GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

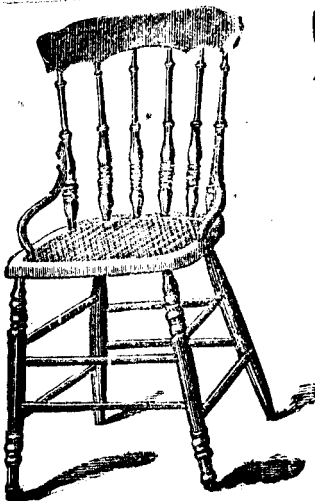
Toutes sortes de Chaises en Bois, en
 Canne et Perforees, ainsi que Bancs.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.



JOS. ROBERT & FILS
 MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
 MANUFACTURIERS DE
 PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES
 SPÉCIALITÉ :
 BANCs D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.
 TOUJOURS EN MANS :
PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.
 TELEPHONE 879 B.
 107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.
 ÉTABLIE EN 1825.
 DE EDIMBOURG. ÉCOSSE.
 Bureau principal en Canada : Montréal.
 Assurances subsistantes, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
 Bonus distribués, \$22,000,000. | W. M. RAMSAY, gérant.

C. S. GAGNIER PEINTRE DECORATEUR
 TAPISSIER
 No 24 RUE VITRE No 24
 MONTREAL.
 ÉTABLIE EN 1850.

A. HURTEAU & FRERE,
 MARCHANDS de BOIS de SCIAGE
 92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
 TELEPHONE No. 108.
 Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
 TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU PLOMBIER, FERBLANTIER.
 Poseur d'Appareils à Eau Chau-
 de, Couvertures, Etc.
 No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER
 En Gros et en Détail.
 Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Églises,
 Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
 Meubliers etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.